

*Eldorado Nucléaire Limitée*

Si la société est privatisée, comment pouvons-nous être certains que le gouvernement sera en mesure de nous garantir toutes ces bonnes choses? Cela doit être stipulé clairement dans l'entente. D'abord, la ministre a parlé des activités minières dans sa propre province de l'Ontario. Comment le gouvernement peut-il être certain que ces activités se poursuivront s'il n'exerce plus le moindre contrôle sur la société? Si le gouvernement se propose de dire aux Canadiens qu'il va faire en sorte que ces activités seront couronnées de succès, il faut faire figurer dans cet accord une condition pour s'assurer que ces activités se poursuivront.

La ministre a également déclaré qu'elle se réjouissait des dispositions qui permettront aux employés de l'entreprise de se porter acquéreurs d'actions. Évidemment, encore une fois, ils devront acheter ces actions, car les actions de la compagnie fusionnée sont vendues au secteur privé. Par la suite, il n'y aura aucune assurance que les employés pourront acheter ces actions, car le gouvernement ne pourra plus exercer de contrôle sur elles. Si le gouvernement entend protéger les employés et leur permettre d'acheter ces actions, il doit inscrire dans le projet de loi une disposition visant à assurer que les employés auront l'occasion de se porter acquéreurs de ces actions avant que le gouvernement ne perde le contrôle de cette entreprise.

Il y a lieu également de signaler que les deux gouvernements ont déclaré que la possibilité de traiter l'uranium sur place était l'un des avantages de cette fusion. Ils ont dit que grâce à la fusion d'Eldorado et de SMDC, l'entreprise pourra mieux équilibrer ses activités d'extraction et d'affinage. Je le répète, cela témoigne de l'importance de la raffinerie qu'Eldorado apporte. Je pense que cela donne une certaine valeur à la raffinerie.

On va déplacer le siège social de la Société Eldorado en Saskatchewan. Non seulement cela signifie que cinquante employés risquent de se retrouver en chômage, mais c'est au siège social en Saskatchewan que l'entreprise prendra ses décisions, ce à quoi je ne trouve rien à redire. Cependant, dans ses notes explicatives, le gouvernement a déclaré qu'il ne croyait pas que cette fusion mette en péril la sécurité de l'emploi des travailleurs. En l'occurrence, songeait-il aux seuls travailleurs qui participent à l'extraction proprement dite, ou songeait-il également aux employés du bureau de direction? Qu'entend offrir le gouvernement aux membres de la direction qui vont perdre leur emploi? Il déclare qu'il ne prévoit pas que cette fusion mette en péril la sécurité de l'emploi des travailleurs. Mais il déclare plus loin que les employés mis à pied, s'il en est, se verront offrir des indemnités de cessation d'emploi conformément aux habitudes commerciales et passées de la société Eldorado. De deux choses l'une: Ou bien il prévoit que des

travailleurs seront mis à pied, ou bien il prévoit qu'aucun travailleur ne sera mis à pied, auquel cas il décrit comment les choses se passeront exactement.

A mon avis, il importe que le gouvernement déclare sans ambages que cette fusion n'entraînera aucune perte d'emploi. S'il prévoit que des gestionnaires risquent de perdre leur emploi, il devrait le dire explicitement.

Au niveau de ce que cela coûtera, nous devons faire état de la perte du gouvernement fédéral, sans compter que le gouvernement devra assumer toutes les dépenses que la société Eldorado Nucléaire pourra engager. Nous avons également vu que le gouvernement prend des dispositions en ce qui a trait à l'élimination des déchets existants. Je crois qu'il est très important de tenir compte de ce facteur. La société versera les deux premiers millions de dollars du coût. Sur les 98 millions suivants, la nouvelle société versera 23 millions et le Canada, 75 millions. Toute partie du coût qui dépasse 100 millions de dollars sera à la charge du Canada. Le ministre dit qu'en dépit du fait qu'il s'agisse du secteur privé, nous pouvons nous attendre à un contrôle serré des déchets.

Cependant, si c'est le cas, le gouvernement devra en même temps prendre position sur le rapport du groupe d'étude concernant l'élimination des déchets faiblement radioactifs. Tant qu'il ne l'aura pas fait, tout ce qu'il dira sur cette importante question n'aura pas beaucoup de valeur. La position du gouvernement est capitale non seulement pour cette transaction, mais aussi pour tout ce secteur très important.

Le 23 décembre 1987, le ministre d'État chargé des Forêts et des Mines (M. Merrithew) a publié un communiqué de presse exposant la nouvelle politique du gouvernement sur le secteur canadien de l'uranium. D'après cette politique, une mine d'uranium qui commence à produire doit appartenir à des Canadiens à au moins 51 p. 100. Plus important encore, si un projet est sous contrôle canadien, ce minimum de 51 p. 100 de participation canadienne peut être réduit, afin de faciliter la recherche de capitaux étrangers, pourvu que le projet demeure toujours sous contrôle canadien. Je ne trouve pas que ce soit là une politique très sensée.

Les dispositions concernant la propriété canadienne sont sensiblement plus fermes, donc nettement meilleures, dans le projet de loi à l'étude. J'espère que la déclaration du ministre à cet égard sera beaucoup mieux étayée. En vertu du projet de loi C-121, les Canadiens conserveront toujours le contrôle parce que le vote des non-résidents ne peut pas représenter plus de 20 p. 100 du vote exprimé lors d'une assemblée d'actionnaires. Le projet de loi nous offre apparemment un cadre plus strict que ce que proposait le ministre en décembre dernier. Je pense que le contrôle par des Canadiens est très important. Cependant, le gouvernement reste convaincu que les choses ne changeront pas.